

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 30 Juin

L'ALLIANCE FRANÇAISE

A la suite des études auxquelles on s'est livré depuis que sévit la crise industrielle, les économistes ont mis en lumière certaines lois dont l'influence sur l'état du commerce et de l'industrie avait été négligée jusqu'ici. C'est ainsi que l'on ne se rendait pas bien compte, il y a vingt-cinq ans, de l'importance du rôle joué par les langues dans les transactions ; aujourd'hui, tout au contraire, ce rôle est fort bien connu.

Tout le monde savait bien qu'il est avantageux pour un voyageur de commerce, pour un commissionnaire en marchandises, etc. de parler avec facilité la langue du pays où il doit opérer, la langue des clients avec lesquels il est en rapport, mais on ne se doutait pas que l'avenir commercial et industriel d'un pays, pût être compromis par suite de l'indifférence que l'on y montrait pour l'étude des langues étrangères.

Maintenant nul n'ignore en France qu'une des causes — et non des moindres — du développement pris par l'industrie en Allemagne, doit être cherchée dans ce fait que beaucoup de commissionnaires en marchandises des principales places des deux mondes sont Allemands. Ces agents commerciaux parlent plusieurs langues, souvent correctement.

Cette circonstance leur crée une supériorité à laquelle ne peuvent prétendre nos quelques commissionnaires français à l'étranger qui, pour la plupart se contentent de parler, et assez péniblement, l'idiome du pays où ils se trouvent établis.

Hâtons-nous de reconnaître que la situation s'améliore sensiblement chaque jour, grâce aux efforts de l'Etat, des départements et des villes, grâce aussi au réveil de l'initiative individuelle.

L'importation des objets français dans tel ou tel pays, croît ou décroît selon que le nombre des individus parlant notre langue y

augmente ou y diminue. Au premier abord, ce fait paraît des plus simples, car a priori, on est disposé à admettre que les individus qui, à l'étranger, parlent le français, sont de nationalité française ; il semble donc tout naturel qu'ils préfèrent des articles de France aux articles étrangers.

Mais l'observation montre que les étrangers qui parlent français achètent plus volontiers nos produits que ne le font leurs compatriotes ignorant notre langue ; à l'appui de ce que nous avançons nous allons citer un exemple frappant.

A la suite de la guerre civile de 1861, la langue française a été supprimée de l'enseignement gratuit en Louisiane, or à mesure que notre idiome perd du terrain, nos importations diminuent et il est infiniment probable que s'il nous était possible de faire reprendre, là-bas, sa prépondérance à notre langue, nous verrions renaître, du même coup, la vogue dont jouissaient nos produits dans un pays dont les habitants ont les mêmes ancêtres que nous.

L'Alliance française, permettra peut-être bientôt de constater que cette dernière supposition est bien fondée. Espérons qu'elle parviendra, dans un bref délai, à fonder des écoles françaises dans la vallée du Mississippi. A ce propos, nous rappellerons qu'en Louisiane, le gouvernement italien, subventionne les écoles italiennes établies sur le principe de la gratuité.

Il y aurait donc un intérêt tout spécial à ce que l'Alliance française, puissamment aidée par le gouvernement, entreprit de faire gagner à la langue française le terrain qu'elle a perdu en Louisiane. En effet, un des effets du Zollverein, entre les Etats du Nord et ceux du Sud, serait de faire du grand port Louisianais voisin des nations de race espagnole, le centre d'approvisionnement de ces contrées.

Il faut espérer que le projet d'une union douanière entre les Etats de l'Amérique n'aura pas lieu, ce qui est fort à souhaiter au point de vue de la prospérité de nos in-

dustries, mais il est possible que la situation change plus tard et que les obstacles qui s'opposent aujourd'hui à la réalisation du projet de Zollverein, viennent à disparaître demain. Combien, alors, nous regretterions de ne pas avoir fait tout le possible pour modifier à notre profit une situation qu'il ne serait pas bien difficile d'améliorer.

Nous ajouterons que ce n'est pas seulement dans les pays dont les habitants appartiennent à notre race que l'on peut observer la corrélation entre l'expansion de la langue française et la vogue de nos produits. On peut dire en thèse générale que partout où l'on répand notre idiome, on crée des clients à notre industrie.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 28 juin 1892

Suite de la discussion sur le privilège de la Banque de France.

M. Pelletan regrette que M. Léon Say n'ait relevé dans le discours de M. Millerand qu'un point accessoire sur lequel lui-même est en désaccord avec M. Millerand. Il n'est pas, en effet, partisan du prêt gratuit ; il croit à l'intérêt de l'argent, mais il demande que cet intérêt soit le moins élevé possible.

Ce que l'orateur vient combattre, c'est le monopole. Jamais la Chambre n'aura dans cette législature un vote plus important à émettre.

L'orateur examine la question technique. Le billet de banque a à peine bougé en 1871. Ira-t-on dire que c'est à la Banque qu'il doit cette fermeté ? Ce qui a sauvé le billet, c'est que la France a eu confiance en elle-même et que le monde a eu confiance dans la France, et avec raison. (Très bien ! Très bien !)

La Banque de France telle qu'elle est organisée est une Banque d'Etat aux mains d'intérêts privés. Où a-t-on pris les 25 millions du coup d'Etat ? c'est la Banque qui les a donnés au prince Louis Bonaparte le 27 novembre 1851 pour que celui-ci puisse les distribuer aux soldats qui le 2 décembre faisaient couler le sang français. (Applaudissements à gauche. Mouvements divers.)

M. Burdeau, rapporteur. — C'est une erreur historique.

— Il portait mes couleurs, et fut surpris par elle jouant avec moi...

— Mademoiselle, avisez vite ! suppl'a le pauvre Raoul. Elle pourrait me tuer aussi, aujourd'hui, étant connivente.

— Je ne vois qu'un moy n.

— Lequel ? demanda froidement l'officier.

— Celui de vous confiner dans cette pièce obscure.

Elle venait d'ouvrir une porte cachée dans le lambris de revêtement de la pièce et formant panneau.

— Entrez, mais ne remuez ni ne soufflez, la marquise a l'oreille fine comme la vue.

— Y a-t-il un verrou !

— Il ne vous sauverait point, elle ferait abattre la porte.

— J'ai mon épée.

— Elle lancerait sur vous la meute de ses gens.

— N'y a-t-il pas une fenêtre dans ce recueilis ?

— Une lucarne qui donne sur le mur du jardin, dans la rue Neuve-Saint-Paul, mais elle est barrée par deux meneaux de fer.

— A la grâce de Dieu donc, et que votre honneur soit sauf.

A ses mots chevaleresques, Marcel, son manteau sur le bras, fit un pas dans la chambre noire.

— Si je ne vous revoyais, dit vivement la jeune fille en l'arrêtant par les manches flottantes de sa soubreveste, vous souviendrait-il de notre entretien !

— Je n'aurais garde de l'oublier, répondit le

M. Pelletan. — Vingt ans après, la Banque refusait au gouvernement de Bordeaux les ressources nécessaires à la défense de la patrie et quand elle signait, le couteau sur la gorge, il était trop tard : Paris capitulait. (Applaudissements à gauche).

Gambetta télégraphiait ; « Je briserai la Banque, je ferai du papier-monnaie », et son principal collaborateur lui répondait : « A la bonne heure, voilà du bon Gambetta ! » et il signait : « Votre fidèle et peut-être un peu méconnu, Ch. DE FREYCINET ». (Très bien ! très bien !)

Quelle est la situation actuelle ? La Banque prélève un impôt de 32 millions sur le pays. Pour l'avenir on annonce un résultat merveilleux : la Banque, nous dit-on, achète le privilège 140 millions ; en réalité, la Banque nous donne 2 millions 1/2 pour la prorogation du privilège pour vingt-cinq ans.

En prorogant le privilège, on ne change rien à son fonctionnement. Le monde s'est transformé. L'instrument de crédit fondé par le Consulat demeure le même. Cette solution est inadmissible. Il y a autre chose à faire pour la satisfaction des besoins de la démocratie. Cette démonstration fera l'objet de la seconde partie du discours de l'orateur.

INFORMATIONS

M. de Morès

Paris, 29 juin.

M. Ricard, ministre de justice annonce que M. de Morès sera remis en liberté.

Les anarchistes

On mande de Londres que la police anglaise surveillait depuis deux jours les agissements d'un Français nommé Delbecque, soupçonné de participation à l'explosion du restaurant Véry.

La police se présenta pour l'arrêter, mais Delbecque avait déguerpi.

Deux incendies

Un terrible incendie s'est déclaré lundi matin à 3 heures chez un marchand de bois du quai de la Rapée.

Il n'y a eu aucun accident de personnes, sauf quelques brûlures sans importance.

Les dégâts sont estimés à 200,000 fr.

L'incendie était complètement éteint à 5 heures, bien que couvrant une superficie de 2,000 mètres.

A la même heure un autre incendie dévorait

calviniste avec un ton empreint d'une légère nuance d'ironie.

— Vous parlerez de moi au roi.

— La fille de Marie Touchet ! pensa Marcel.

— Me le promettez-vous !

Le page la tira par sa jupe.

— On frappe du bas, mademoiselle : entendez-vous ?

Henriette d'Entragues fut arrachée à son unique préoccupation par ces mots de Raoul, prononcés avec éffroi.

Elle poussa la porte du réduit.

— Va ouvrir, dit-elle.

Puis elle s'assit tranquillement sur un chaise de chêne sculpté, à haut dossier, devant la table de bois, et se mit à lire un des livres dont nous avons parlé.

Sa mère, qui entra seule, la trouva dans cette occupation.

— Vous voilà bien attardée, ma mie, dit la marquise en jetant autour d'elle des regards investigateurs.

— La lecture des *Confessions de Saint-Augustin* est si édifiante !

— Ah ! vraiment... Mais vous pourriez, ce me semble, vous livrer à cet attrayant exercice à l'hôtel, aussi bien que dans ce retrait de plaisance.

— On y respire si bien la verdure et la senteur des fleurs, et seule je médite plus à l'aise.

— Seule ?... hem ! hem !

— La solitude me plaît, ma mère.

— En tout cas, le page vous tenait compagnie.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 46

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

V

PARIS EN 1598

— La duchesse de Beaufort, ajouta celle-ci en baissant pudiquement ses paupières, obient tout ce qu'elle veut pour elle et pour tous ceux que...

Ayant relevé les yeux, elle s'arrêta. La froide attitude du jeune officier venait de lui faire comprendre en partie ce qui se passait en lui.

De nouveau, changeant alors de physionomie et de ton, l'œil humide, la voix frémissante, le sein tumultueusement agité, elle s'écria en se rapprochant de Marcel et en l'entourant de ses bras :

— Ah ! Marcel, vous ne m'aimez pas !...

Une larme tombée de l'œil d'Henriette brûla la joue de l'officier. Sa poitrine gonflée battait avec violence contre celle de Marcel, ses lèvres rencontrèrent les siennes.

C'en était trop : par torrents le feu circula de

nouveau dans les artères du jeune homme.

Un baiser répondit à celui de la captieuse Astarté...

Soudain des pas précipités se firent entendre, et l'on frappa à la porte un coup violent.

— Henriette tres aillit, se leva et courut ouvrir.

VI

LA CROIX DU TRAHOR

C'était Raoul le page.

— On vient, s'écria-t-il tout ému. Votre mère... des domestiques !... Fuyez monsieur !

— Ma mère, dit Henriette, non sans trouble d'abord.

Mais elle avait un grand empire sur elle-même et se calma presque aussitôt.

— Où les as-tu vus, Raoul ? demanda-t-elle.

— Au bout de la charmoie.

— En ce cas, nous avons le temps, répliqua-t-elle. Avisons ?

— Monsieur pourrait se cacher dans le jardin, fit observer le page !

— On fouillera-t-il, si l'on se doutait qu'il est venu céans, et je crains que l'œil vigilant de la marquise ne le voie sortir du pavillon.

— Que faire, mademoiselle !

— Hé ! j'y songe, petit ! car il y va peut-être... de la vie de monsieur.

— Quoi ! on oserait... s'écria Marcel.

— Vous ne connaissez point ma mère. L'an dernier, elle tua de sa main un de mes pages.

— Pourquoi ?

une maison occupée par un ébéniste, rue Basfroy. Les dégâts sont considérables, mais il n'y a aucun accident à déplorer.

Quelques journaux sont d'avis que les nombreux incendies simultanés qui ont éclaté ces ours-ci sont une nouvelle manifestation des anarchistes.

Le procès Burdeau-Drumont

On dit que l'enquête sur les prétendus agissements du président Mariage dans l'affaire Burdeau-Drumont serait défavorable à M. Drumont.

En Angleterre

On mande de Londres que, dans son manifeste électoral, le marquis de Salisbury place au premier rang les questions ouvrières.

Il promet de continuer la bonne politique financière basée sur la paix.

Il repousse le *home rule* comme susceptible de provoquer la guerre civile en Irlande.

L'espionnage

La participation du capitaine Borup au détournement de pièces au ministère de la marine étant reconnue, le gouvernement américain l'a rapplé.

Borup passera devant un conseil d'enquête et sera remplacé par le commandant Glassford.

Les relations franco-espagnoles

Les délégués commerciaux français et espagnols ont terminé l'examen du tarif espagnol et ont commencé l'étude du tarif français.

Les pourparlers exigeront encore deux ou trois semaines.

La question des vins n'a pas encore été abordée.

Le Crédit foncier

M. le Ministre des finances a approuvé le projet de conversion des obligations du Crédit foncier soumis par M. Christophle, directeur de cet établissement.

Au Dahomey

Kotonou, 27 juin.

Une pirogue vient d'être attaquée par les Dahoméens sur la lagune de Kotonou.

Les communications entre Porto-Novo et Kotonou deviennent dangereuses.

Porto-Novo, 27 juin.

Les Dahoméens ont fait aujourd'hui une démonstration menaçante contre Kotonou. Le commandant Riou est parti prendre le commandement de la place qui est défendue par cent tirailleurs.

La pirogue attaquée hier par les Dahoméens était chargée de la surveillance du chenal de Kotonou.

On a fait avant-hier l'essai d'une mobilisation des porteurs. Trois mille indigènes se sont présentés.

Les transports sont aujourd'hui assurés pour une colonne de trois mille hommes.

L'enthousiasme est très grand parmi la population indigène en présence de ces préparatifs.

On attend des renforts de France.

Au Tonkin

Les journaux arrivés lundi à Paris complètent les renseignements que nous avons déjà donnés sur les opérations engagées contre les pirates,

aux environs et à l'est de Lang-Son, dans le massif de Man-Son.

La colonne formée par le colonel Servières a rencontré des difficultés assez sérieuses. La durée des opérations, qu'on pensait ne devoir pas dépasser une semaine, a atteint près d'un mois. Les pirates, fortement retranchés sur un mamelon solidement fortifié, ont repoussé une première attaque, engagée avec un faible effectif. Nous avons eu vingt-huit hommes hors de combat, parmi lesquels se trouve le sergent Bar, du 1^{er} étranger, qui a été tué. Quelques jours plus tard, l'attaque fut reprise avec des renforts qui portaient la colonne à cinq cents hommes, presque tous Européens. Les Chinois, dans la crainte de voir leur ligne de retraite coupée, ont abandonné la position après une faible résistance.

La colonne, après avoir dégagé le terrain, et brûlé les divers repaires de ces bandes est rentrée à Lang-Son.

Les attaques de postes continuent dans la région du nord. Dans la nuit du 15 au 16 mai, le poste de milice de Tu-Vu, sur la rivière Claire, a été surpris par une bande nombreuse de pirates, qui ont été repoussés grâce à la vigueur du commissaire du gouvernement, M. Vacle, qui a ramené, pour ainsi dire à coups de trique, vers l'ennemi, les miliciens affolés que cette attaque imprévue avait terrorisés.

Au début de l'affaire, un de nos colons, une dame européenne et le docteur Dhomé, du 9^e régiment d'infanterie de marine, avaient essayé de regagner le « Jacquin », échoué à 800 mètres du poste. Malheureusement, le bateau dans lequel ils se trouvaient ayant chaviré, M. le docteur Dhomé s'est noyé avec son interprète.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

LES FÊTES DE CAHORS

Comme nous l'avons déjà dit, M. le Ministre de l'Instruction publique arrivera samedi soir à Cahors, à 8 h. 46.

Après l'arrivée, une retraite aux flambeaux exécutée par le 7^e de ligne, partira de la Préfecture à 9 heures et parcourra les principales voies de la ville.

On peut être dès aujourd'hui rassuré sur le Monument Clément-Marot. Grâce à l'activité de MM. Rodolosse et Calmon, les travaux marchent très activement et les bas-reliefs, arrivés aujourd'hui même de Paris, vont être immédiatement placés et compléteront cet ensemble délicieusement artistique qui fera du Monument de Cahors un des plus exquis spécimens d'architecture polychrome.

M. Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts, est arrivé hier matin et une de ses premières visites a été pour le Monument. Notre éminent compatriote a témoigné à M. l'architecte toute sa satisfaction pour les soins qui ont été mis à l'exécution de cette œuvre, dont la conception fait le plus grand honneur à M. Rodolosse, et l'exécution à M. Calmon.

Les deux statues qui se dressent, on ne sait trop pourquoi, devant notre hôtel de ville, et

a vu le page introduire un inconnu par la petite porte du jardin. Jour de Dieu ! il ne me l'a point dit assez tôt. Déjà l'on fouette le page, quant à cet homme... il ne sortira pas d'ici vivant, je le jure !

Aussitôt la marquise appela ses gens. Les domestiques, au nombre de trois, apparurent armés d'épées et de pistolets.

— Fouillez le pavillon du haut en bas ! leur cria-t-elle. Et tuez sans miséricorde ?

Marie Touchet avait de l'expérience. Ses principes n'étaient alors si sévères que par calculs ; ils se prêtaient volontiers aux accommodements. Mais comme elle visait haut pour sa fille, qui ne devait pas dégénérer, elle ne voulait pas d'intrigues avec de jeunes inconnus n'ayant que la cape et l'épée.

Elle-même, par maints propos, avait éveillé dans l'esprit de sa fille Henriette, qui était la plus belle, des pensées d'ambition.

En ce temps-là, du reste, on se glorifiait à la cour du titre de *maîtresse du roi*.

La marquise n'avait point caché à Henriette sa grandeur passée, et le comte d'Auvergne, fils naturel du roi Charles IX était là pour en témoigner.

Par un reste de pudor chez la jeune fille, Henriette n'osait pas avouer à sa mère quel but elle avait eu en attirant chez elle le jeune officier, favori du roi. Peut-être sa mère n'eut-elle pas ajouté foi à ses explications.

Henriette espérait qu'on ne songerait point à la porte cachée dans le lambris.

Mais, quand les domestiques revinrent dire que leurs efforts avaient été inutiles, la marquise

dont la place nous semblerait plutôt marquée devant un hôpital ou un bureau de bienfaisance, vont se dresser définitivement sous les arcades extérieures, sur des socles de pierre auxquels on met la dernière main. Ce sont deux œuvres d'art que la ville doit encore à l'intervention toute dévouée de M. Larroumet, pendant son passage à la direction des Beaux-Arts.

La location ouverte ce matin, au théâtre, est déjà bien près d'être close, ça été une véritable course aux places. Tout Cahors veut applaudir nos deux artistes aimés, MM. Soullacroix et Mouillérat.

Le *Journal du Lot*, voulant donner un compte rendu complet des Fêtes de Cahors, renvoie au 4 juillet son numéro de samedi.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Dans sa séance d'hier, le Conseil municipal a procédé à l'élection des deux rosiers.

Ont été élues : MM^{les} Balitrand et Delgal. Le Conseil municipal ne pouvait faire un meilleur choix.

Le Conseil renvoi à la commission diverses propositions relatives aux fabriques de conserves de viande.

M. Brunies émet un vœu contre le renouvellement du privilège de la Banque de France.

Conseil de Préfecture

Séance du 24 juin

Saint-Sosy. — MM. Bergougnoux, Lestrade et autres, protestent contre les élections municipales de la commune de St-Sosy et la section de Meyrac.

Les protestataires alléguent que le curé de Meyrac aurait prononcé un sermon en chaire où il aurait recommandé de ne pas voter pour les ennemis de la religion, mais cependant, sur une observation qui lui fut faite par un électeur important, il se serait abstenu de parler le jour même de l'élection.

Une deuxième protestation est soutenue contre l'élection de deux beaux-frères élus au premier tour et se trouvant dans le cas d'incapacité légale.

Enfin, une dernière protestation de M. Bergougnoux et consorts, contre les élections de St-Sosy, relative à des faits de pression exercée par des agents de M. Boutières, qui auraient embrigadé un certain nombre de fermiers et les auraient conduits au scrutin.

Le conseil a rejeté les deux protestations, et, sur la deuxième relative à la parenté, l'élection de M. Lascoux est annulée.

Labastide-du-Vert. — Sur un déféré de M. le Préfet du Lot, le conseil de préfecture a annulé l'élection de deux conseillers municipaux qui avaient été proclamés élus le 1^{er} mai, ce qui portait à 14 le nombre des conseillers municipaux, tandis que le conseil ne doit se composer que de 12 membres.

Aynac. — Une protestation tardive, revêtue d'une signature illisible, avait été dirigée contre les opérations électorales.

Le conseil de préfecture a purement et simplement classé cette affaire.

Prendeignes. — Sur un déféré de M. le Préfet, le conseil de préfecture a proclamé élus MM. Adrien Estival et Descargues.

s'écria : — Mais j'y songe, il y a un réduit à côté de cette pièce... C'est là !

Elle voulut ouvrir la porte, mais celle-ci était fermée au verrou de dedans.

— Il y est... Armez vos pistolets et enfoncez !

Les trois hommes réunirent leurs efforts, mais l'huisserie était solide dans les maisons de cette époque, ainsi que les verrous et leurs crampons. Il fallut aller quérir un levier.

Cependant Marcel avait entendu les menaces de la marquise, les allées et venues des domestiques dans le pavillon, ainsi que les efforts qu'ils avaient fait pour forcer la porte.

Il possédait bien son épée, mais Marie Touchet avait parlé de pistolets.

Que faire ! Il ne pouvait espérer échapper à la mort même en cherchant à se défendre avec le courage du désespoir. Les balles auraient raison de sa lame.

La fuite était son unique salut. Mais comment fuir ?

A travers la lucarne en forme d'éventail, c'est-à-dire dont la partie supérieure se terminait en demi-ovale, il apercevait bien l'espace vaporeusement éclairé par la lune. Mais la fenêtre était placée haut, et deux rouleaux de fer barraient la croisée.

Il souleva l'abatant vitré et le fixa au plafond ; puis il essaya ses forces contre les barreaux qu'il n'atteignit que difficilement de ses mains.

Vain espoir ! son bras était trop faible pour les desceller ; il ne réussit même pas à les ébran-

Concorès. — M. Courthiade et autres, protestent contre les élections du deuxième tour de scrutin. M. Courthiade se présente lui-même à la barre.

M^e Lagarrigue combat ses protestations. Le conseil, après en avoir délibéré, a rejeté les protestations de M. Courthiade.

Fargues. — Un groupe d'électeurs a protesté contre les élections du 1^{er} mai de la commune de Fargues, motifs pris de ce que la loi n'aurait pas été observée en ce qui concerne la présence au bureau de plusieurs membres pendant les opérations électorales, et de certaines manœuvres de nature à influencer le vote des électeurs.

Le conseil rejette la protestation.

Les protestations aux opérations électorales du 1^{er} mai dans la commune de Labathude et du 8 mai dans celle de Carluet sont rejetées.

Examen du brevet élémentaire

1^{re} session de 1892, (27, 28 et 29 juin)

58 aspirantes se sont présentées ; 10 ont été ajournées à l'écrit et 5 à l'oral ; 43 ont été définitivement reçues. Ce sont par ordre alphabétique :

MM^{lles} Barthe ; Besse ; Boscq ; Bouyssou ; Carrayrou ; Clary ; Claude ; Couaillac ; Coulon ; Delrous ; Ducros ; Establie ; Fabié ; Fajolles ; Fontanel ; Frayssi ; Gailhac ; Gane ; Guilhou ; Jambou François ; Jambou Marguerite ; Kammermeier ; Lacour ; Lafon ; Laniès ; Laporte ; Lassurade ; Louradour ; Malbec ; Mas ; Ménauge ; Miquel ; Moissinac ; Mortineux ; Péchal ; Raoux ; Rossignol ; Rougié ; Roussilhe ; Salgues Eléonore ; Salgues Rosa ; Sauré ; Ségol.

Convocations des réservistes et territoriaux

Les réservistes des classes 1882 et 1885 sont convoqués aux dates suivantes :

Infanterie. — 1^{re} série, du 22 août au 18 septembre ; 2^e série, du 26 septembre au 23 octobre.

Artillerie. — 1^{re} série, du 22 août au 18 septembre ; 2^e série, du 3 octobre au 30 octobre.

Génie. — 1^{re} série, du 22 août au 18 septembre ; 2^e série, du 19 septembre au 16 octobre ; 3^e série, du 17 octobre au 13 novembre.

Les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie, artificiers, train des équipages, infirmiers militaires, télégraphistes, etc., seront appelés à des époques variables sur tout le cours de l'année et par ordres individuels, suivant les besoins du service.

Les livrets des réservistes et des territoriaux

Les hommes des catégories ci-dessous désignées sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel, soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, du dimanche 7 août jusqu'au dimanche 21 août 1892.

1^o Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1867 ;

2^o Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1881 excepté ceux qui sont déjà passés dans l'armée territoriale à une date comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 1892.

Les hommes doivent toujours réclamer un récépissé lorsqu'ils remettent leur livret à la mairie ou à la gendarmerie.

Eût-il d'ailleurs abouti dans sa tentative, il restait encore la difficulté de gagner la rue. Si ce côté du pavillon ne formait qu'un avec le mur du jardin, il pouvait se briser les membres.

— O ma mère ! s'écria-t-il... Et vous, Marie, pardonnez !... Me voici puni cruellement de l'imprudence que ce démon tentateur m'a fait commettre.

Soudain une ombre se glissa devant la fenêtre.

— Marcel ! fit une voix, est-ce vous.

— Michel !... Il serait possible !

— Etes-vous en danger ? Au pas de ce mur, j'ai entendu votre prière.

— En danger de mort... Ah ! ces barreaux !

— N'est-ce que cela ?

— Ils sont gros et solidement fixés.

Michel, debout sur la muraille du jardin qui touchait presque au pavillon, se pencha et saisit chacun des rouleaux avec une main.

Ainsi arc-bouté, on l'entendit geindre un instant de sa puissante poitrine ; puis, sans qu'on pût remarquer d'autres mouvements qu'un tressaillement nerveux dont frémirent ses bras d'hercule, il arracha les deux tiges à la fois avec leur scellement de plomb.

— *Quel simple !* se contenta-t-il de dire en lançant les barreaux au loin.

— Sauvé ! s'écria avec joie le jeune homme en cherchant à se hisser à la fenêtre.

En ce moment, le bruit d'un levier se fit entendre.

(A suivre.)

— Il était dehors, sous la charmoie.
— Ah ?
La marquise fronça les sourcils, et de nouveau son œil scruta tout autour de la chambre.
— Ainsi, le page était dans le jardin, demanda Marie Touchet.
— Oui, ma mère.
— A bailler aux corneilles ?
— Probablement : il sifflait même un air qui m'a distrait de ma lecture.
— Fut-ce la seule distraction que vous eûtes ce soir, ma mie !
— Pourquoi me demandez-vous tout cela, madame ?
L'ancienne maîtresse de Charles IX s'était approchée du canapé et siège rembourré.
— Parce que, répondit-elle, il me paraît que vous ne lisiez pas aussi assidûment que vous le prétendez.
— Qu'est-ce qui vous le fait penser ?
— Ce lit de repos est foulé et comprimé, vous ne deviez guère y voir.
— Je m'y suis assise un instant, en effet...
— Vous preniez bien de la place.
— Je m'y suis étendue de tout mon long.
Une sourde colère faisait frémir les lèvres de Marie Touchet depuis quelques instants. Elle éclata enfin.
— Un homme était avec vous ! tonna-t-elle en montrant le canapé dont l'affaissement en deux endroits révélait tout.
— Ma mère !
— Où est-il ?
— Vous vous trompez, je vous jure...
— Ne jurez point ! Dom Gratien, qui suivait,

Banquet des instituteurs

Le banquet des instituteurs, qui aura lieu dimanche 3 juillet, à midi, a déjà 300 adhérents. Nous aimons à croire que presque tous les instituteurs du département se feront un plaisir d'y assister, pour témoigner de leur affectueuse sympathie pour M. Bourgeois et donner un dernier témoignage de reconnaissance à M. Rémond, le chef dévoué, qui va quitter notre Académie.

Laboratoire municipal

M. le Maire de Cahors vient de prendre un arrêté aux termes duquel est créé dans notre ville un Laboratoire municipal.

M. Vigouroux, pharmacien, est nommé directeur de ce service.

Débites de boissons

Le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant : A l'occasion de la Fête nationale, les débiteurs de boissons sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts pendant toute la nuit du 14 au 15 juillet prochain.

Avis aux syndicats

La Bourse du Travail ayant été demandée par l'administration académique pour le banquet des instituteurs qui doit avoir lieu dimanche, les réunions syndicales de fin de mois ne pourront se tenir dans ce local jusqu'au mardi 5 juillet.

Le secrétaire de la Bourse,
J. DUPAS.

Vélo-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. O. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu demain vendredi 1^{er} juillet à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la Société (Café Tivoli).

La présence est obligatoire, art. 18 des statuts de la Société.

Ordre du jour :

- 1^o Communication de l'invitation aux fêtes de Sarlat ;
- 2^o Acceptation et présentation des nouveaux membres ;
- 3^o Rapport de diverses commissions ;
- 4^o Organisation des courses pour les fêtes de Clénac ;
- 5^o Paiement des cotisations.

Lettres chargées et recommandées

A partir du 1^{er} juillet prochain, l'envoi des valeurs par la poste va subir quelques modifications dans l'intérêt du public.

Les lettres chargées paieront comme précédemment un droit fixe de recommandation de 0 fr. 25, mais le droit proportionnel de déclaration ne sera plus que de 0 fr. 10 par 500 fr. ou fraction de 500 fr. au lieu de 0 fr. 10 par 100 fr. Le maximum de déclaration est de 10,000 fr.

Mais le principal changement aura lieu pour les boîtes chargées, pour lesquelles le minimum de déclarations est aboli, ainsi que la limite de poids et qui paieront :

- 1^o Le droit de recommandation de 0 fr. 25 ;
- 2^o Un droit proportionnel de 0 fr. 10 par 500 fr. ou fraction de 500 fr.
- 3^o Droit de transport de 0 fr. 05 par 50 grammes comme les objets expédiés comme échantillons ordinaires.

La dimension maxima de ces boîtes est de 0 m. 30, leur hauteur de 0 m. 10, leur largeur 0 m. 10 et l'épaisseur de 0 m. 008. Enfin, certaines puissances étrangères acceptent des boîtes de valeurs déclarées, ce qui n'avait pas lieu précédemment.

Les expéditeurs n'auront qu'à consulter les agents des guichets pour connaître les pays qui les acceptent et les conditions auxquelles ces boîtes peuvent être expédiées à l'étranger.

Attentats aux mœurs

La police de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé Jardel Paul, âgé de 25 ans, savetier en échoppe, près de la Halle, pour avoir commis de nombreux outrages publics à la pudeur.

Caisse d'épargne de Cahors

AVIS

Lorsqu'il s'est écoulé un délai de 30 ans à partir de la dernière opération faite par un déposant, les fonds qu'il possède à la caisse d'épargne sont convertis en rentes et ces inscriptions de rentes sont transmises pour son compte à la caisse des dépôts et consignations.

Les sommes que leur insuffisance ne permet pas de convertir en rentes sont frappées de déchéance et deviennent la propriété de la caisse d'épargne.

En conséquence, les ayants-droit au compte ci-dessous sont invités à faire avant le 31 décembre prochain toutes les diligences nécessaires pour prévenir la déchéance.

Livret n° 1903, au nom de Bayles Henriette, née à Lastreilles (Lot-et-Garonne), le 24 juin 1843, autrefois servante chez les Dames de Nevers, à Cahors. — Opération unique : Ver-

sement fait le 19 janvier 1862. — Montant actuel du capital 54 fr. 97.

Cahors, le 18 mai 1892.
Le Caissier,
A. COMBES.

Le Président,
J.-H. COSTES.

Luzech

Plusieurs candidatures sont posées à l'élection du canton de Luzech. Ce sont du côté des républicains, celles de MM. Pagès, vétérinaire à Cahors, Vincens, maire de Sauzet, et Pons, vétérinaire à Luzech, et du côté des réactionnaires, celle de M. Derrupé, ancien notaire.

FÊTE DE LA ST-JEAN A GOURDON

La St-Jean a été très belle et avait attiré beaucoup d'étrangers.

Les divers jeux, organisés par la commission de la fête, ont bien réussi ; une belle cavalcade représentant Jean Chandos, lieutenant général du roi d'Angleterre, rendant ses franchises à la ville de Gourdon, a parcouru la ville et ses faubourgs, les costumes étaient frais et élégants. Les chars faisaient le plus bel effet.

La procession était certainement un des attrait de cette journée très bien remplie.

Magnifique soirée, féériques illuminations, feu d'artifice que beaucoup de grandes villes nous envieraient, superbe bal à la Mairie, rien n'a manqué à cette brillante fête de la St-Jean qui a vu se réaliser cette année ce que beaucoup considéraient comme un rêve : l'éclairage public par l'électricité. Nous pouvons dire sans crainte d'être démenti, que le résultat a été splendide, lampes à arc comme celles à incandescence ont tenu toutes leurs promesses et étincelaient — c'est le mot — devant le public ravi. Gourdon a réalisé là un progrès énorme et nous en félicitons ceux qui sont à la tête de l'administration communale, comme nous félicitons les commissaires de la superbe fête qu'ils nous ont donnée.

X...

Gourdon

L'ancien maire de Gourdon ayant protesté dans l'*Avenir Gourdonnais* contre le rapport de la nouvelle commission des finances du conseil municipal qui établit formellement un déficit au lieu d'un excédant dans le budget communal. La commission s'est empressée de répondre par la même voie à M. Linol.

Voici ce document intéressant :

Gourdon, le 22 juin 1892.

Monsieur le Directeur,

En la qualité de membres de la commission des finances, nommée par le conseil municipal de Gourdon, pour la formation des budgets, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre journal, notre réponse à la protestation que vous avez publiée le 19 juin courant, dirigée par M. Alphonse Linol, ancien maire, contre la situation financière que nous avons établie après un examen des plus consciencieux.

M. Linol, tout en déclarant de nouveau que la situation de la commune est *excellente*, prétend que l'excédent de 9,636 fr. 59 constaté au compte de gestion de l'exercice 1891 est *vrai, réel*.

Or, M. Linol ne peut nier que, contrairement à la loi du 21 mai 1836, à l'instruction générale du 6 décembre 1870 et à l'article 228 de l'instruction générale des finances du 20 juin 1859, il a employé à des dépenses étrangères au service vicinal une somme de 8,701 fr. 75, qui était spécialement affectée à ce service, dont il ne pouvait, sous aucun prétexte, la distraire.

Tout en le violant en fait, M. Linol a parfaitement reconnu lui-même ce principe du respect de la *spécialité des ressources*, lorsqu'il a inscrit à l'état des restes à payer, dressé par lui le premier avril dernier, ces 8,701 fr. 75.

Et il ne peut pas ignorer que d'après les règles les plus élémentaires de la comptabilité, rappelées chaque année par la préfecture à l'occasion de la session de mai, comme elle l'a fait par sa circulaire du 25 avril dernier, publiée au numéro 8 du *Recueil des Actes administratifs*, qui est dans toutes les mairies, les sommes qui figurent à l'état des restes à payer doivent être reportées au chapitre des dépenses du budget supplémentaire. C'est ce que nous avons fait.

Si c'est là la *grosse hérésie financière* que nous reproche l'ancien maire, il conviendra que nous nous trompons en bonne compagnie, puisque nous ne faisons que nous conformer à la loi et à toutes les règles de la comptabilité.

Décidément, au point de vue de son instruction administrative, M. Linol a bien perdu son temps pendant les quatre années qu'il a passées à la mairie de Gourdon.

Mais, ajoute-t-il, cette dépense ne doit être portée que *pour ordre*.

Comment ! *pour ordre* ?

Voilà une somme de 8,701 fr. 75 que vous

avez prise illégalement sur les ressources de la vicinalité, pour l'employer à des dépenses communales étrangères à ce service ; elle n'est plus dans la caisse du Receveur, et vous auriez l'étrange prétention de faire croire que c'est avec des chiffres que nous pouvons la restituer.

Non, Monsieur Linol, vous savez comme nous que ce n'est qu'avec de l'argent que nous pourrions reconstituer ce fonds, et en prélevant, pour cela, sur les autres ressources de la commune, qui par suite, seront diminuées d'autant.

M. Linol pourrait-il, par exemple, nous indiquer un moyen pratique de payer avec des chiffres, dans une quinzaine de jours, à MM. Capmas, Delbos, Destrau et aux héritiers de Mme Combes, ce qui leur est dû depuis déjà longtemps pour terrains incorporés par voie d'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 8 de Gourdon à Payrignac ?

Nous lui serions reconnaissants de nous dire à l'aide de quel procédé particulier nous pourrions désintéresser ainsi ces créanciers de la commune.

Si, comme nous l'avons démontré, sur l'excédent de recettes que fait ressortir le compte de la gestion de 1891, — 9,636 fr. 59, — nous sommes obligés d'imputer immédiatement cette dépense vicinale de 8,701 fr. 75, il en résulte que ce reliquat est sensiblement amoindri, puisqu'il se réduit, par cette seule opération à 934 fr. 84.

Rien ne nous est plus facile, d'ailleurs, que d'apprendre à M. Linol, qui paraît l'ignorer, comment se forme la somme de 8,701 fr. 75 :

Les ressources vicinales sélevaient pour l'exercice 1891, à 12,331 fr. 42. L'ancien maire a mandaté, pendant le même exercice, diverses dépenses vicinales s'élevant à 3,629 fr. 69. Différence égale : 8,701 fr. 75.

Si, avec l'assurance qui le caractérise, M. Linol voulait contester ces chiffres, nous le prions de relire son *propre compte administratif*, sur lequel nous les avons relevés et qui sont d'accord avec les comptes de gestion du receveur.

Sur la question des *droits de place*, nous constatons avec M. Linol, que sur 7,680 fr., prix annuel de l'adjudication, le fermier doit pour 1891, 2,725 fr.

De plus, pour 1892, il devait, au 1^{er} juin courant, jour où les mains lui ont été fermées (5 mois, à raison de 640 fr. l'un), 3,200 fr. dont il faut déduire pour versements faits à partir du 11 mai dernier, c'est-à-dire, sous l'administration actuelle, 559 fr. 10. Reste 2,640 fr. 90. Total de la dette du fermier au 1^{er} juin 1892, 5,365 fr. 90.

(A suivre).

Fenayrols les-Bains

La saison s'annonce bien ici. Les personnes au tempérament bilieux qui ont besoin d'un nettoyage complet, trouvent aux deux sources de Bombouzeles une eau à la fois purgative par la magnésie dont elle est chargée, et reconstituante par le fer qu'elle contient et dont elle laisse des traces sur tout son parcours.

Pour les gens affectés de maladies de la peau, eczémas, etc., le soufre qui est en dissolution dans ces mêmes eaux et dont la présence s'impose aux odorats les moins subtils, ils trouveront dans les bains de l'établissement une guérison assurée.

Quant aux gouteux, graveleux et aux malades atteints d'ophtalmies, ayant un caractère strumeux, ils n'ont pas à se repentir d'avoir placé cette antique et élégante station au premier rang de la balnéation de stations du Sud-Ouest.

La dispersion des agglomérations uriques pour les uns, l'expulsion de calculs gênants pour les autres, pour tous un soulagement réparateur et finalement la guérison, les récompensent de leur fiabilité. De son côté, l'administration ajoute encore par une foule d'attentions délicates à l'efficacité des eaux et à la beauté des excursions.

A ce sujet, des amis et de nombreuses connaissances qui savent que, moi aussi, je suis venu faire aux sources de Fenayrols une cure contre les affections gouteuses et des crises de coliques néphrétiques extrêmement douloureuses, me demandent de leur dire quelles peuvent être les excursions et les promenades à faire ici, et constituent les distractions nécessaires et le complément indispensable de tout traitement balnéaire.

Il m'est facile de satisfaire la légitime curiosité de tous.

En groupant ce que je peux savoir de ce pays enchanteur que je parcours en tout sens depuis trente ans, soit en fanatique disciple de St-Hubert, soit en touriste non moins enthousiaste, avec les travaux publiés par nos historiographes locaux, parmi lesquels et au premier rang se trouve mon vieil ami beaumontois, Le Blanc du Vernet, de regrettable mémoire, je pourrai donner aux buveurs et baigneurs de Fenayrols quelques indications utiles qui leur serviront de guide dans leurs excursions.

X...

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Concours régional agricole et Fêtes à Rodez

A l'occasion du Concours régional agricole et des Fêtes de Rodez, la Compagnie d'Orléans fera délivrer les 17, 18, 19, 25 et 26 juin courant et les 2 et 3 juillet prochain, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Rodez, aux gares et stations des sections ci-après :

- Arvant à Capdenac ;
- Mauriac à Aurillac ;
- Aurillac à Cazoulès et à Souillac ;
- Tulle à Capdenac ;
- Monsempron-Libos à Cahors et à Capdenac
- Montauban à Lexos ;
- Toulouse à Capdenac ;
- Albi à Tessonnières ;
- Capdenac à Rodez, y compris Decazeville.

Ces billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré. Ils seront valables pour le retour, savoir :

- Ceux délivrés les 17, 18 et 19 juin jusqu'au 20 juin inclus ;
- Ceux délivrés les 25 et 26 juin jusqu'au 28 juin inclus ;
- Ceux délivrés les 2 et 3 juillet jusqu'au 4 juillet inclus.

Bourse de Paris

Cours du 29 juin 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	99 60
3 0/0 amortissable.....compt.	99 90
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	100 75
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 70

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4190 »
CRÉDIT FONCIER.....	1130 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	465 50
COMPTOIR N ^{al} D'ESCOMP ^{te}	510 »
EST (Chemin de Fer).....	925 »
LYON.....	1517 »
MIDI.....	1340 »
NORD.....	1890 »
ORLÉANS.....	1550 »
OUEST.....	1080 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1442 50
CANAL DE SUEZ.....	2830 »
CANAL DE PANAMA.....	13 »
Etablissements DECAUVILLE.....	205 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	467 50
EST 3 0/0.....	460 »
MIDI 3 0/0.....	471 »
NORD 3 0/0.....	478 »
ORLÉANS 3 0/0.....	468 »
OUEST 3 0/0.....	465 »
SUD DE LA FRANCE.....	422 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	438 »
EST-ALGERIEN.....	440 »
CRÉDIT FONCIER, f ^{onc.} 3 1/2 1853.....	615 »
— — — 4 1/2 1863.....	519 25
— — — f ^{onc.} 3 1/2 1877.....	393 25
— — — f ^{onc.} 3 1/2 1879.....	478 »
— — — f ^{onc.} 3 1/2 1879.....	482 50
— — — f ^{onc.} 3 1/2 1880.....	474 »
— — — f ^{onc.} 3 1/2 1883.....	433 »
— — — 3 1/2 1885.....	470 »
— — — bons 100 fr. av. lots.....	50 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	96 45
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	97 15
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	27 50
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	177 18
LOMBARDS, 3 0/0.....	309 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	338 »

BULETIN FINANCIER

du 29 Juin 1892

Le marché est assez ferme. L'avance prise hier par la rente a été maintenue et même légèrement dépassée. Une nouvelle baisse de la rente Portugaise est venue influencer défavorablement la fin de la bourse.

C'est demain la réponse des primes. Il est probable qu'elle se fera aux cours actuels.

Le 3 0/0 finit à 99 12 1/2 après 99. 25. Les actions des établissements de crédit sont en meilleure teudance. Le Foncier est à 1135. La Banque de Paris reprend à 660. Le Crédit Lyonnais se négocie à 787.50.

Le Suez est ferme à 2829.25. L'action des Cirages Français cote 450.

Les Chalets de commodité s'avancent à 667.50. Les fonds étrangers débutent fermes, mais sont plus faibles en clôture sur la hausse du Portugais. L'Italien est bien tenu à 93.35. La rente Extérieure n'a pu conserver son avance d'hier et recule à 65 29/32.

En Banque, au milieu de la lourdeur des valeurs de cuivre, la Morena fait bonne contenance à 125. Nous retrouvons à 230 la part de Soufres Romains. Ce n'est qu'un cours d'attente.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le mardi 12 juillet à 6 h. 30 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénélon, Cazoulès, Cresse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribeyrac, Périgueux, La Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 21 juillet à 2 h. soir.

Prix des places, aller et retour (Timbre quittance de 0,10 c. non compris)

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénélon, Sauveterre, de Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires à Paris : 2^e classe, 45 fr. ; 3^e classe, 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Cazoulès, Cresse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribeyrac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, La Coquille et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe, 36 fr. ; 3^e classe, 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 11 juillet à 6 heures du soir.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot et de l'Aveyron pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Rodez le mercredi 6 juillet à 5 h. 25 soir.

Il desservira les stations comprises entre :

Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac, Maurs, Figeac et Montvalent.

Au retour le départ de Paris aura lieu le vendredi 15 juillet à 2 h. du soir.

Prix des places, aller et retour (Timbre quittance de 0,10 c. non compris)

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe, 48 fr. ; 3^e classe, 33 fr. De Maurs, Figeac, Montvalent et des stations intermédiaires à Paris, 2^e classe, 44 fr. ; 3^e classe, 30 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 5 juillet à 6 h. du soir.

A partir du 1^{er} juillet prochain, le train express de Paris pour Cahors, Montauban, Toulouse est accéléré. Il partira de Paris à 8 heures soir au lieu de 7 h. 40 et arrivera à la même heure à Cahors.

Le train omnibus de Paris arrivera à Brive à 6 heures 38 matin, son départ sur Cahors est avancé de 7 h. 55 à 6 h. 50 afin de le mettre en correspondance avec Montauban, Toulouse et Cette.

La station de Rocamadour sera desservie par un express dans chaque sens.

Un train omnibus est établi entre Capdenac et Brive, dans chaque sens.

Itinéraire de ces trains

Capdenac, 7 heures 15 matin.
Brive, 10 heures 21 matin.
Brive, 7 heures 10 soir.
Capdenac, 10 heures 6 soir.

Au départ de St-Denis-près-Martel le train partant actuellement à 9 h. 24 matin est avancé à 6 h. 55 matin afin de lui donner à Souillac la correspondance sur Cahors et Montauban et de mettre Martel en relation avec Gourdon et Cahors.

Le train partant de St-Denis à 10 h. 20 matin prendra des voyageurs jusqu'à Bretenoux.

Le train partant de Souillac à 10 h. 30 matin prendra des voyageurs jusqu'à Saint-Denis où il correspondra avec l'express se dirigeant sur Paris.

L'arrêt de Bétaille, situé entre Puybrun et Vayrac, sera desservi par un train de plus dans chaque sens.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

COMPAGNIE LIEBIG
VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Indispensable dans toute bonne cuisine pour préparer à tout instant de bons potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets.

Cet Extrait se conserve indéfiniment
Se méfier des imitations

Exiger la signature LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette de chaque pot.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; leur leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unaniment apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX
Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La *Physique populaire*, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la *Bibliothèque* fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphoto, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.

La *Physique populaire* est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52 près le Palais de Justice

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME APRÈS

Saisie immobilière

EN UN SEUL LOT DE DIVERS IMMEUBLES

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE SAINT-CAPRAIS, CANTON DE CAZALS, ARRONDISSEMENT DE CAHORS (LOT).

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt juillet mil huit cent quatre vingt-douze à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Laborde, huissier à Cazals, en date du dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze enregistré, dénoncé et transcrit avec les exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le premier avril mil huit cent quatre-vingt-

douze, volume 145, numéros 21, 22 et 23.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze, lequel a donné acte à M^e Sautet, avoué, de la publication du cahier des charges et a fixé la vente.

Et aux requête, poursuite et diligence de Monsieur Jean-Baptiste Delbrel, propriétaire, demeurant à Villefranche-de-Belvès, ayant constitué M^e Camille Sautet pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Firmin Amouroux, soldat en garnison à Montauban, domicilié aux Crozes, commune de St-Caprais.

2^o Marie Amouroux, sans profession, épouse de Jean Bazillet et de ce dernier pris pour la validité, cultivateurs, domiciliés ensemble à Martel, commune de Villefranche-de-Belvès ; les dits Firmin et Marie Amouroux, pris en leur qualité d'héritiers de Pierre Amouroux et Jeanne Villefaunes leurs auteurs communs quand vivaient, domiciliés aux Crozes, commune de St-Caprais, parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il a été procédé, le vingt-deux juin dernier, à la vente sur saisie immobilière des immeubles ci-après.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-huit du même mois, les sieurs Mauriol François, propriétaire à La Croze, commune de Frayssinet-le-Gélat, et Louis Mauriol, propriétaire à Villefranche-de-Belvès (Dordogne), agissant conjointement et solidairement, ayant constitué M^e Billières pour leur avoué, ont surenchéri du sixième, en sus des charges de la première adjudication et de la présente surenchère, le prix de huit cents francs, moyennant lequel lesdits biens avaient été vendus, et ont déclaré porter ce prix à la somme de neuf cent quarante francs.

DÉSIGNATION

SOMMAIRE DES

Biens à vendre

AU LIEU DIT LES CROZES, SECTION A, DE LA COMMUNE DE SAINT-CAPRAIS.

1^o Maison numéro 922 d'un revenu de dix-huit francs soixante-quinze centimes.

2^o Jardin numéro 920 P de deux ares soixante-dix centiares.

3^o Sol de maison, grange, étable et patus, numéro 921, de huit ares vingt centiares.

4^o Terre numéro 922 P d'un hectare quatre-vingt-un ares trente-cinq centiares.

5^o Châtaigneraie, numéro 923 d'un hectare vingt-six ares dix centiares.

6^o Bois, numéro 924 de trente-sept ares quatre-vingts centiares.

7^o Bois à Vignalas, numéro 932 de quatre-vingt-dix-sept ares soixante-dix centiares.

Mise à prix

En conséquence, ces biens seront remis en vente sur la nouvelle mise à prix de neuf cent quarante francs en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère, ci..... 940 fr.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le trente juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant, Signé: J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent quatre-vingt-douze. Fol^o c^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: AGARD, receveur.

ÉTUDE

de M^e Lacosse, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

PURGE d'hypothèques légales

Par acte passé devant M^e Emile Roques, notaire à Laburgade, le trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, Monsieur Gérard Périé, cultivateur domicilié à Belfort, a acquis de Monsieur Jean GILES, maçon, demeurant au même lieu, un immeuble en nature de terre labourable, situé à Fages, commune de Belfort, confrontant avec propriété de Caminel ou Vayset et chemin public, moyennant le prix de deux mille quatre cent cinquante francs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, le douze mai dernier et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié le 1^o à Monsieur le procureur de la République, près ledit tribunal, le dix-sept juin courant ; 2^o à dame Alexandrine Giles, épouse d'Armand RASIGADE, par exploit du 20 dudit mois de juin, prise comme ayant été sous la tutelle du sieur Jean Giles, vendeur, son père, laquelle demeure avec son mari à Mustapha-Alger, rue de Constantine, numéro 46; 3^o audit Armand RASIGADE, pris comme exerçant les droits et actions de son épouse.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Cahors, le trente juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

Signé: LACOSSE, avoué.

LA BOURSE POUR TOUS

18^e Année. Un franc par An
JOURNAL INDÉPENDANT
Publiant tous les Tirages et les Lots; reproduction de la Cote officielle; Comptes-rendus de toutes les assemblées générales; Informations exactes sur toutes les Sociétés, Caisses d'Épargne, Renseignements sur les Faillites et Liquidations. — Réponses à toutes questions. Envoi gratuit de numéros spécimens sur simple demande. PRIME aux abonnés. PAIEMENT GRATUIT DE TOUS COUPONS
Paris, 27, boulevard Poissonnière

GUÉRISON

Certaine et Radicale
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAQUES ULCÉRÉES VARIÉES considérées comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEROYAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Excellente occasion !

A CÉDER de suite pour raison de santé

Grande Imprimerie typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Ecrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE
Composé de 9 pièces
Maison LUTZY, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.